



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-138

**Lotissement 137 Boulevard du Général Leclerc
Rétrocession de voirie et espaces communs
(Urbanisme)**

3.5

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	9
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 octobre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Sébastien LEROUX, Fouzia KAMAL donne procuration à Amber NIAZ, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA donne procuration à Alain GUENZI, Lydie GUERIN donne procuration à Caroline VABRE, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Jacques ALIM donne procuration à Aïssa HIRTI, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Carine GENTIL donne procuration à Sabine FRETEY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN.

La société HLM la Roseraie a obtenu le 09 juillet 2018 un permis de construire sur les parcelles AN32 et AN 33, aux fins d'y réaliser un lotissement regroupant 3 bâtiments collectifs pour 33 logements, et 27 logements individuels.

Dans ce nouveau quartier, deux rues destinées à être rétrocédées dans le domaine public communal ont été créées.

Ces voiries ont été dénommées « Rue Almeirim » et « Rue des Rochambelles » par délibération du Conseil municipal en date du 02 octobre 2019.

Une réunion de réception de travaux a été organisée le 15 novembre 2021 en présence des services de la Ville.

L'ensemble des réserves avait été levé, la rétrocession des voiries, réseaux et espaces libres peut être effectuée. Par délibération n°DEL2022-017 en date du 3 février 2022, il avait été acté la rétrocession des espaces susmentionnés, à l'exception d'une emprise foncière constitutive de la rue cadastrée AN 0191 d'une contenance de 253 m². Lors des échanges avec le notaire de la Roseraie, il est apparu que la parcelle AN 191 était finalement à intégrer également au domaine public communal. Il est donc nécessaire d'inclure cette parcelle au projet de rétrocession.



Vu la délibération n° DEL2022-017 en date du 3 février 2022,

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Gambuto), de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jean-Michel POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve l'intégration de la parcelle cadastrée AN 0191, du Lotissement 137 boulevard du Général Leclerc dans le projet de rétrocession de voirie et espaces publics mentionné dans la délibération DEL2022-017 du 3 février 2022,
- Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint au Maire à intervenir à la signature de l'acte authentique qui sera dressé par le notaire désigné par la société HLM la Roseaie,
- Dit que les frais inhérents à la rétrocession dans le domaine public seront à la charge de la Ville de Dreux.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 16 octobre 2023

**Le Maire,
Conseiller régional,**

Pierre-Frédéric BILLET



Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20231016-DEL2023-138-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023